

C HARTE ETHIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARTENARIAT SOCIAL

P réambule

La charte éthique de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, élaborée dans le cadre de sa recherche de partenariat avec le secteur lucratif, est un cadre de référence tant pour l'association que pour le partenaire avec lequel elle va s'entendre sur un objectif commun.

Elle ne se substitue en aucune façon aux textes fondateurs de chacun des partenaires.

La charte permet de vérifier ensemble si les valeurs, la vision de la société que chacun a, sont partagées.

Enfin, elle donne à voir les engagements réciproques que chacun est prêt à prendre pour permettre la réalisation de l'action promue par l'association, en garantissant la rigueur de l'action et veillant à prévenir tout risque qui mettrait en danger l'un ou l'autre des partenaires, et par là même la population à laquelle l'action est destinée.

Pour ce faire et afin d'évaluer la faisabilité d'un partenariat, l'association a créé un comité d'éthique qui sera à chaque fois saisi par la direction générale avant toute décision ou au cours de l'action en cas de besoin.

Cette charte sera portée à la connaissance de chaque partenaire et annexée à la convention qui le liera à l'association, pour signifier l'adhésion de chacun à ses attendus.

U ne valeur intangible

La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis veillera à ce que les conditions du partenariat dans lequel elle s'engagera soient conformes aux principes fondateurs de son projet associatif.

Le respect en toutes circonstances des personnes, enfants, adolescents et adultes, quelques soient leurs difficultés, leur sexe, leur origine culturelle, leur croyance, leur appartenance syndicale, politique ou religieuse, et le rejet de tout extrémisme niant les différences.

L es questions sociales et éducatives sont de la responsabilité de tous

La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis estime qu'elle peut construire, dans le cadre strict de ses missions et de l'article 2 de ses statuts, des partenariats avec des entreprises à but lucratif, considérant que celles-ci sont concernées à

leur place par les questions sociales et éducatives, pour ce qu'elles ont comme conséquences sur la société et le vivre ensemble dans la cité.

Ensemble autour d'un projet commun

La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, considère d'abord que le financement de ses actions relève à priori de la solidarité nationale et territoriale. Pour autant, elle veut agir par elle-même en tant qu'association, en exerçant sa capacité à créer et développer du lien social et à promouvoir sa vision d'une société de solidarité et de citoyenneté. C'est pourquoi, elle décide de rechercher ses partenariats dans les seuls buts de pouvoir :

- conduire en commun des actions concourant à la fois au but social de l'association et à la responsabilité sociale de l'entreprise ; par exemple visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté
- conduire des actions ponctuelles propices à l'enrichissement de la vie de l'association et de ses services,
- mettre en œuvre des projets innovants expérimentaux, et limités dans le temps

Des partenariats de différentes natures

Les partenariats envisagés peuvent être financiers, de compétence, ou de toute nature favorisant ses actions et son rayonnement.

Des engagements réciproques

Un partenariat solide et dynamique, respectueux de chacun, ne peut se concevoir que dans une logique d'engagements réciproques, d'échanges et de partage.

Chaque partenaire s'engage à valoriser l'image de l'autre, tant dans son institution que dans le grand public, autour du projet sur lequel ils se sont réunis et mobilisés.

Chaque partenaire doit connaître les valeurs et principes fondamentaux de l'autre.

Les engagements de la Sauvegarde

S'agissant des partenariats financiers, la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis s'engage :

- A mettre en place les contrôles internes permettant de vérifier l'utilisation des fonds consentis par les partenaires conformément à leur destination
- A faire appel au commissaire aux comptes pour valider la sincérité des comptes s'y référant
- A communiquer régulièrement aux partenaires, et notamment à la fin de l'action concernée, un bilan faisant apparaître les résultats de la plus-value sociale recherchée.
- A proposer au partenaire, selon la nature du projet, de participer ou assister à sa réalisation ou son évaluation